



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services Division / Division
des services professionnels en informatique

11 Laurier St., / 11, rue Laurier

4C2, Place du Portage

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Title - Sujet DARS Replacement Project	
Solicitation No. - N° de l'invitation G9292-175477/B	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client G9292-175477	Date 2016-10-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$ZM-620-30482	
File No. - N° de dossier 620zm.G9292-175477	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-10-31	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: St-Jean Valois, Joanne	Buyer Id - Id de l'acheteur 620zm
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-4945 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-1156
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. – N° de l’invitation
G9292-175477/A

Amd. No – N° de la modif.
003

Buyer ID – Id de l’acheteur
620ZM

Client Ref. No. – N° de réf. De client
G9292-175477

File No. – N° du dossier
620ZM -G9292-175477

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

MODIFICATION À L’INVITATION 003

Cette modification a été soulevé afin de:

1. Modifier la Demande de proposition (DP) tel que détaillé dans l’appendice A-2 ci- dessous.
2. Fournir des réponses aux questions des soumissionnaires concernant cette invitation, et
3. Modifier la Demande de proposition (DP) tel que détaillé à l’appendice A-3 ci-dessous.

APPENDICE A-2

La date de clôture a été modifiée comme suit :

SUPPRIMÉ Le 24 octobre 2016 à 14H00 HAE

INSÉRÉ **Le 31 octobre 2016 à 14H00 HAE**

Question N°. 1:

Veillez confirmer s’il existe ou s’il a déjà existé au cours des 24 derniers mois une entreprise ou une personne effectuant des travaux semblables ou connexes. Le cas échéant, de quelle entreprise s’agissait-il, quelle était la valeur du contrat et durant combien de temps l’entreprise a-t-elle offert les services prévus au contrat (c.-à-d. durée du contrat initial et de toute prolongation)?

Réponse N°. 1:

Ceci est un nouveau besoin pour ces motifs aucune compagnie ou une personne a effectué des travaux similaires ou connexes au cours des 24 derniers mois.

Question N°. 2:

Il y a très peu d’exemples au Canada seulement de mises en œuvre de perceptions et de décaissements du secteur public du SAP et de gestion des impôts et des recettes du SAP. Veuillez confirmer que les soumissionnaires peuvent inclure des références de clients leur société mère et de leurs filiales afin de fournir un point de vue plus global de l’expérience organisationnelle et des leçons tirées de mises en œuvre à l’extérieur du Canada.

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse N°. 2:

Canada n’acceptera pas d’affiliées pour ce besoin. Toutefois, le Canada a supprimé le besoin d’expérience Canadienne seulement.

Question N°. 3:

Nous demandons respectueusement de reporter la date de clôture des soumissions de trois semaines et de la fixer au 4 novembre 2016 pour nous permettre d’obtenir la signature des références d’entreprise, ce qui prendra plus de temps, ainsi que pour obtenir les références et préparer des réponses aux vastes exigences obligatoires cotées, notamment en ce qui a trait aux 15 ressources et à leur curriculum vitae.

Réponse N°. 3:

Veillez-vous référer à l’Appendice A-2 ci-haut. La date de fermeture a été prolongée au 31 octobre 2016.

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N° 4:

Concernant les pièces jointes 4.1 et 4.2 qui portent sur la ressource n° 4 A1 – Architecte d’applications et de logiciels – Architecte d’applications (SAP), niveau 3

D’après notre expérience, les exigences énoncées (obligatoires et cotées) sont extrêmement uniques, ce qui limite le bassin de ressources disponibles. Nous suggérons respectueusement à la Couronne de diviser cette exigence en matière de ressource comme suit :

- Architecte d’applications et de logiciels – Fonctionnel, niveau 3
 - Ce rôle comprendrait les sections suivantes :
 - C.6.1, C.6.2, C.6.3, C.6.4, C.6.5, C.6.6, C.6.7, C.6.8, C.6.9, C.6.10, C.6.11, C.6.12, C.6.13, C.6.14, C.6.15, C.6.17, C.6.19, C.6.20
- Architecte d’applications SAP – Technique
 - Ce rôle comprendrait les sections suivantes :
 - C.6.1, C.6.2, C.6.3, C.6.4, C.6.5, C.6.6, C.6.7, C.6.8, C.6.9, C.6.10, C.6.11, C.6.12, C.6.18, C.6.21, C.6.22

Ainsi, il y aura une approche plus équilibrée de développement pour EDSC. Le changement ne devrait rien coûter étant donné qu’on aura accès à un marché beaucoup plus vaste de ressources, ce qui entraînera un coût horaire par ressource plus économique.

Réponse N° 4:

Le besoin est pour un architecte ayant complété du travail comme analyste fonctionnel. Le Canada ne modifiera pas les Pièces jointes 4.1 et 4.2.

Question N° 5:

À propos des pièces jointes 4.1 et 4.2 pour la ressource n° 5 A2 – Analyste fonctionnel PGI – Analyste généraliste fonctionnel SAP (niveau 3)

D’après notre expérience, les exigences énoncées (obligatoires et cotées) sont extrêmement uniques, ce qui limite le bassin de ressources disponibles. Nous suggérons respectueusement à la Couronne de diviser cette exigence en matière de ressource comme suit :

- Architecte d’applications SAP – Fonctionnel
 - Ce rôle comprendrait les sections suivantes :

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

- C.7.1, C.7.2, C.7.3, C.7.4, C.7.5, C.7.6, C.7.9, C.7.10, C.7.11, C.7.12, C.7.13, C.7.14, C.7.15, C.7.16, C.7.17, C.7.18, C.7.20, C.7.21
- Architecte d’applications SAP – Technique
 - Ce rôle comprendrait les sections suivantes :
 - C.7.1, C.7.2, C.7.3, C.7.4, C.7.5, C.7.7, C.7.8, C.7.10, C.7.13, C.7.14, C.7.19, C.7.21

Ainsi, il y aura une approche plus équilibrée de développement pour EDSC. Le changement ne devrait rien coûter étant donné qu’on aura accès à un marché beaucoup plus vaste de ressources, ce qui entraînera un coût horaire par ressource plus économique.

Réponse N°.5 :

Le besoin est pour un architecte ayant complété du travail comme analyste fonctionnel. Le Canada ne modifiera pas les Pièces jointes 4.1 et 4.2.

Question N°. 6:

En ce qui a trait à la pièce jointe 4.1 Exigence technique obligatoire, Exigence TO53, pour la ressource n° 8 P1 Conseiller en gestion du changement – Expert en gestion du changement SAP (niveau 3).

On indique qu’il faut dix (7) ans d’expérience à titre de gestionnaire du changement SAP au cours des dix dernières années. Veuillez confirmer que ce passage devrait indiquer qu’il faut sept (7) ans d’expérience à titre de gestionnaire du changement SAP cours des dix dernières années.

Veuillez également confirmer qu’il n’y a qu’une seule exigence obligatoire pour cette catégorie de ressources.

Réponse N°. 6:

Le Canada a modifié le critère technique obligatoire O53 tel que détaillé à l’appendice A-3 ci-dessous – Voir la Pièce jointe 4.1 Critères techniques obligatoires (Révisé le 19 octobre 2016).

Oui, le Canada confirme qu’il y a un (1) seul critère technique obligatoire pour la ressource n°. 8 P1 Consultant en gestion du changement – Expert en gestion du changement SAP (niveau 3)

Question N°. 7:

Concernant la pièce jointe 4.2, critères techniques cotés, Exigence E-11.2 – P9 Analyste fonctionnel PGI – Gestionnaire de projet de niveau 3 (ressource n° 9)

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

L’exigence se lit en partie comme suit : « Le soumissionnaire doit fournir une attestation valide de SAP pour la ressource proposée... ». Les attestations énumérées ne sont pas des attestations SAP. Veuillez confirmer que cette exigence devrait se lire en partie ainsi : « Le soumissionnaire doit fournir une attestation valide pour la ressource proposée [...] ».

Réponse N°. 7:

Le Canada a modifié le critère technique coté C-11.2 tel que détaillé à l’appendice A-3 ci-dessous – Voir la Pièce jointe 4.2 Critères techniques cotés (Révisé le 19 octobre 2016).

Question N°. 8:

Comme ces questions auront une incidence sur la façon dont nous répondons à la DP et le recrutement des ressources particulières. Nous demandons respectueusement une prolongation de trois semaines, pour que la date de clôture des soumissions soit fixée au 4 novembre 2016.

Réponse N°. 8:

Veuillez-vous référer à la réponse n°. 3

Question N°. 9:

La date limite des réponses à l’invitation à soumissionner est le vendredi 14 octobre, 14 h. Étant donné les vastes exigences en matière d’entreprise, de référence et de ressources dans la demande de propositions et le temps nécessaire pour rédiger une réponse approfondie qui traitera de tous les besoins de la Couronne, le soumissionnaire exige une prolongation de la date limite pour préparer une réponse.

La Couronne reportera-t-elle la date d’échéance des réponses de quatre (4) semaines pour la fixer au 14 novembre 2016?

Réponse N°. 9:

Veuillez-vous référer à la réponse n°. 3

Question N°. 10:

Selon la section 2.3 (3), « toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l’autorité contractante au plus tard 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions ».

Dans l’expérience du soumissionnaire, le délai de 10 jours civils est extrêmement long pour un appel d’offres de ce type, dont la période de réponse est courte, et empêchera les soumissionnaires de poser des questions et d’obtenir les réponses requises pour fournir une réponse complète à la Couronne.

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

La Couronne accepterait-elle de modifier cette exigence visant à raccourcir la période relative aux questions à cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions?

Réponse N°. 10:

Non. Le Canada ne modifiera pas la section 2.3 (a).

Question N°. 11:

Dans la section 4.2 (c) (v) de la DP, on déclare ce qui suit : « On n’accordera aucun point ou on ne considérera pas qu’un critère d’expérience obligatoire a été respecté (le cas échéant) si (1) le client cité en référence indique qu’il n’est pas en mesure de fournir l’information demandée ou qu’il ne veut pas le faire, ou (2) le client cité en référence n’est pas un client du soumissionnaire même (par exemple, le client ne peut pas être le client d’une filiale du soumissionnaire) ». Aussi, on n’accordera aucun point au soumissionnaire ou on considérera qu’un critère obligatoire n’est pas respecté si le client est lui-même une filiale ou autre entité qui a des liens de dépendance avec le soumissionnaire.

Le terme « soumissionnaire » dans le *Guide des CCUA* (qui, nous croyons, s’applique dans ce cas-ci) désigne la personne ou l’entité (ou, dans le cas d’une coentreprise, les personnes ou les entités) qui dépose une soumission pour l’exécution d’un contrat de biens, de services ou les deux. Le terme ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres sociétés affiliées du soumissionnaire, ni ses sous-traitants.

Les soumissionnaires en mesure de satisfaire aux exigences relatives à l’entreprise et aux références et de fournir des ressources ayant l’expérience et les compétences décrites dans la demande de propositions (compétences du PSCD) sont probablement des intégrateurs de systèmes importants qui fonctionnent par l’intermédiaire de plusieurs entités juridiques dans différents pays. Comme écrit, cette exigence permettra efficacement d’éviter à ce que ces intégrateurs de systèmes importants utilisent des références de l’extérieur du Canada et les empêchera probablement de présenter une soumission, ce qui aura pour effet de limiter la concurrence dans le cadre de cette invitation sans offrir d’avantage correspondant pour le Canada. Ceci a été reconnu par la Couronne dans d’autres approvisionnements et dans un certain nombre de récents approvisionnements similaires du gouvernement du Canada, notre expérience nous a démontré que les références d’une société mère, d’une filiale ou de sociétés affiliées du soumissionnaire (c.-à-d. même groupe d’entreprises) ont été autorisées.

La Couronne pourrait-elle modifier cette exigence afin de permettre au soumissionnaire de faire appel aux références d’une société mère, d’une filiale ou d’une société affiliée et de répondre aux exigences de la DP en matière de références et modifier la DP en conséquence?

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse N°. 11:

Le Canada doit veiller à ce que les soumissionnaires puissent démontrer une expérience d'entreprise compatibles avec les marchés de cette taille et de portée. Accepter des références pour les affiliés de l'entreprise, etc. ne démontre pas la rencontre à cette exigence. Le Canada n'acceptera pas une société mère, filiales ou sociétés affiliées et le Canada ne changera pas la définition de « Soumissionnaire » dans CCUA 2003.

Question N°. 12:

Étant donné la complexité de la DP et le nombre d'exigences à satisfaire, la Couronne envisagerait-elle de reporter la date limite relative à la présentation des soumissions au 28 octobre 2016 pour permettre aux soumissionnaires de fournir une réponse de haute qualité?

Réponse N°. 12:

Veillez-vous référer à la réponse n°. 3

Question N°. 13:

La Couronne a demandé une équipe de ressources principales ayant une vaste expérience pour cette mise en œuvre. Comme les membres chevronnés de l'équipe sont essentiels au succès de la réalisation du projet, nous convenons que la sélection des fournisseurs devrait être fondée sur les qualifications de ces ressources. Toutefois, nous recommandons à la Couronne d'envisager l'ajout de ressources subalternes ou intermédiaires pour effectuer les travaux qui n'exigent pas le même niveau d'expertise. Cela permettra d'accroître l'efficacité et l'efficacité de la Couronne tout en réduisant le coût de mise en œuvre.

Pour offrir un maximum de souplesse à EDSC, nous recommandons à la Couronne d'ajouter des ressources de niveau 1 et 2 dans toutes les catégories et de demander des prix pour ces ressources. La Couronne peut ensuite choisir d'ajouter des ressources qualifiées au contrat, au besoin.

Compte tenu des renseignements susmentionnés, nous recommandons fortement à la Couronne d'ajouter des ressources de niveau 1 et 2 dans la catégorie TRM/PSCD étant donné son niveau d'importance pour votre solution finale.

Réponse N°. 13:

Le Canada a modifié les Pièces jointes 4.1 et 4.2 afin d'insérer de nouvelles ressources de niveau 2 tel que détaillé à l'appendice A-3 ci-dessous – Voir les Pièces jointes 4.1 et 4.2 (Révisé le 19 octobre 2016)).

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N°. 14:

Selon le critère technique obligatoire O67, la ressource n° 12 doit avoir cumulé au moins dix (10) ans d’expérience de travail avec les SAP ERP, à titre d’analyste des EMR, de l’EFVP et de la C et A en matière de sécurité. Ce niveau d’expérience est très difficile à trouver sur le marché, et nous estimons que la Couronne limiterait son bassin de spécialistes de la sécurité. Nous recommandons donc à la Couronne de modifier l’exigence comme suit :

Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a participé à au moins cinq (5) projets des EMR et/ou de la C et A, y compris deux (2) projets sur les systèmes de SAP ERP au cours des 15 dernières années précédant la date de clôture des soumissions.

Réponse N°. 14:

Le Canada a modifié le critère technique obligatoire O67 tel que détaillé à l’appendice A-3 ci-dessous – Voir la Pièce jointe 4.1 Critères techniques obligatoires (Révisé le 19 octobre 2016).

Question N°. 15:

Au critère technique obligatoire O53, la ressource n° 8 doit avoir « un minimum de dix ans (7) d’expérience ». La Couronne pourrait-elle confirmer qu’il s’agit plutôt de sept (7) ans d’expérience?

Réponse N°. 15:

Veuillez-vous référer à la réponse n° 6.

Question N°. 16:

Aux critères techniques obligatoires O51, O57, O69 et O80, la Couronne a demandé que les ressources suivantes démontrent l’acquisition d’une expérience de travail avec la version ECC 6.0 de SAP, à titre d’analyste fonctionnel :

- Ressource n° 7 – Expert en gestion du changement SAP (niveau 3)
- Ressource n° 9 : Analyste fonctionnel ERP – Gestionnaire de projet (niveau 3)
- Ressource n° 12 – Analyste des EMR et de la C et A en matière de sécurité des TI (niveau 3)
- Ressource n° 15 : Développeur de didacticiel – Formation, documentation et réalisation (niveau 2)

Nous croyons que l’expérience en analyse fonctionnelle peut être réalisée par les membres de l’équipe proposée pour les rôles d’analyste fonctionnel ERP. Il est également rare que les ressources de gestion du changement, de la sécurité TI et du développement de didacticiel aient cette expérience. Nous demandons respectueusement à la Couronne de songer à retirer ces quatre exigences.

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Réponse N°. 16:

Le Canada a modifié les critères techniques obligatoires O51, O57, 069 et O80 tel que détaillé à l’appendice A-3 ci-dessous – Voir la Pièce jointe 4.1 Critères techniques obligatoires (Révisé le 19 octobre 2016).

Question N°. 17:

Pour la ressource n° 5 Analyste fonctionnel SAP (niveau 3), Généraliste, les critères obligatoires et cotés fournis sont très semblables à ceux du rôle d’architecte (ressource n° 2). La Couronne pourrait ne pas obtenir de valeur supplémentaire du rôle de généraliste, et les compétences pourraient être complétées par un autre membre de l’équipe, notamment l’analyste ou l’architecte AR. La Couronne pourrait-elle confirmer en quoi le rôle de généraliste diffère de celui d’architecte?

Réponse N°. 17:

La ressource A2 -Analyste fonctionnel PRE - Analyste fonctionnel SAP (niveau 3) – Généraliste est responsable de l’intégration entre les différents modules de SAP, tandis que l’architecte est responsable de la conception de l’intégration et de la solution.

Question N°. 18:

À la page 5 de la DP, on indique qu’on a besoin de 12 analystes fonctionnels ERP pour réaliser la mise en œuvre, et dans la pièce jointe 4.3 – Barème de prix, dans l’onglet contenant le tableau de prix, à la cellule D9, la Couronne demande que les analystes fonctionnels ERP fournissent 3 120 jours de travail. En supposant 260 jours de travail par personne, on conclut qu’il faut 12 ressources.

Toutefois, dans le reste de la DP, il n’est question que de sept (7) analystes fonctionnels ERP. La Couronne pourrait-elle confirmer si 12 ressources A2 sont nécessaires? Dans l’affirmative, y a-t-il un ensemble de compétences particulières que doivent posséder les cinq autres ressources et qui ne sont pas précisées dans la DP?

Réponse N°. 18:

Oui, le Canada exige toujours douze (12) ressources et dans ces douze (12) des ressources, il y a sept (7) différents types de A2 Analyste fonctionnel PRE - Analyste fonctionnel SAP (Généraliste, Comptes débiteurs (CD), Gestion des recettes fiscales - Public Sector Collections and Disbursements (GRF PSCD), Gestion de l’accès, Interfaces et anciens systèmes, Rapports et Conversion de données.

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N°. 19:

En ce qui a trait à l’invitation n° G9292-175477/B – Projet de remplacement du SMCD, nous demandons respectueusement de reporter la date d’échéance au 21 octobre 2016.

Réponse N°. 19:

Veillez-vous référer à la réponse n°. 3

Question N°. 20:

En référence à la ressource no. 8 P1 Consultant en gestion du changement – Expert en gestion du changement SAP (niveau 3), le critère technique coté C10.7 stipule :

« La ressource proposée par le soumissionnaire doit démontrer une expérience de l’analyse des dossiers de changement dans le but de déterminer les tendances ou les problèmes et proposer des paramètres de mesure afin de rectifier des faiblesses apparentes dans le processus de gestion des demandes de changement ». Typiquement, le processus de gestion des demandes de changement n'est pas effectué par une ressource de gestion du changement organisationnel. Ce processus (par exemple, l’enregistrement des modifications techniques SAP, par exemple, des Transports, des améliorations, des mises à niveau, etc.) est réalisée par une ressource technique de gestion du changement. Est-ce que le ministère envisagerait de supprimer l’exigence C10.7?

Réponse N°. 20:

Le Canada a supprimé le critère technique coté C-10.7 tel que détaillé à l’appendice A-3 ci-dessous – Voir la Pièce jointe 4.2 Critères techniques cotés (Révisé le 19 octobre 2016).

Question N°. 21:

Étant donné que le ministère a émis de façon significative plus qu'une demande de propositions / demande de renseignements dans la dernière semaine avec des dates de clôture similaires, et étant donné que les mêmes ressources travaillent sur les réponses à ces demandes, nous demandons respectueusement que la Couronne prolonge la date de fin courante pour MCD de 10 jours jusqu’au 7 novembre 2016.

Réponse N°. 21:

Veillez-vous référer à la réponse n°. 3

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

Question N° 22:

Compte tenu du fait qu'aucune autre entreprise au Canada n’a terminé une mise en œuvre de bout en bout du module PSCD au Canada, et pour le gouvernement fédéral en particulier, est-ce que la Couronne envisagerait un réseau d'entreprises comme « soumissionnaire » à démontrer cette expérience et répondre à l'exigence de la Couronne?

Réponse N° 22:

Le Canada acceptera les entrepreneurs en coentreprise qualifiés SPICT pour ce besoin.

APPENDICE A-3

À la Partie 4 – Procédures d’évaluation et méthode de sélection, section 4.2, (d) est ajouté comme suit :

INSÉRÉ : (d) Nombre de ressources évaluées

Seul un certain nombre de ressources par catégorie seront évaluées dans le cadre de la présente demande de soumissions, comme l’indique les Pièces jointes 4.1 et 4.2. Les autres ressources ne seront évaluées qu’après l’attribution du contrat quand l’entrepreneur devra accomplir des tâches précises. Après l’attribution du contrat, le processus d’autorisation de tâche sera appliqué conformément à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent, selon l’article intitulé « Autorisation des tâches ». Quand un formulaire d’autorisation de tâche sera émis, l’entrepreneur devra proposer une ressource pour satisfaire le besoin précis d’après l’énoncé des travaux du formulaire d’autorisation de tâche. La ressource proposée sera ensuite évaluée d’après les critères indiqués dans l’Énoncé des travaux du contrat, conformément à l’Appendice C de l’Annexe A.

À l’Appendice C de l’Annexe A - Critères d’évaluation des ressources est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Appendice C de l’Annexe A - Critères d’évaluation des ressources

INSÉRÉ *Appendice C de l’Annexe A - Critères d’évaluation des ressources (Révisé le 19 octobre 2016)*

Solicitation No. – N° de l'invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

À la Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires, est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires

INSÉRÉ *Pièce jointe 4.1 – Critères techniques obligatoires (Révisé le 19 octobre 2016)*

À la Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés, est modifié comme suit :

SUPPRIMÉ Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés

INSÉRÉ *Pièce jointe 4.2 – Critères techniques cotés (Révisé le 19 octobre 2016)*

Solicitation No. – N° de l'invitation
G9292-175477/A

Amd. No – N° de la modif.
003

Buyer ID – Id de l'acheteur
620ZM

Client Ref. No. – N° de réf. De client
G9292-175477

File No. – N° du dossier
620ZM -G9292-175477

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

INSÉRÉ À L'ANNEXE A L'ÉNONCÉ DES BESOINS DANS LA SECTION 7 INTITULÉ : CATÉGORIES DE RESSOURCES – TÂCHES ET ÉLÉMENTS LIVRABLES

7.16 A2 - Analyste fonctionnel PRE - Analyste fonctionnel SAP (niveau 2) – Gestion des recettes fiscales - Public Sector Collections and Disbursements (GRF PSCD)	
7.16.1 Responsabilités générales	Élaborer et documenter les besoins fonctionnels, opérationnels et/ou de système.
7.16.2 Tâches	<p>L'analyste fonctionnel PRE – analyste fonctionnel SAP (niveau 2) – Gestion des recettes fiscales – Public Sector Collections and Disbursements (GRF PSCD) peut devoir, notamment, effectuer n'importe quelle combinaison des tâches suivantes au cours des phases d'élaboration du plan directeur, l'exécution, de la préparation finale, du soutien au lancement et/ou de l'exécution :</p> <p>7.16.2.1. Participer à l'élaboration des plans fonctionnels, des directives, des normes et des procédures visant le module GRF-PSCD SAP et fournir des conseils;</p> <p>7.16.2.2. Offrir de l'orientation et des conseils sur les pratiques exemplaires SAP en ce qui concerne les processus SAP GRF-PSCD et l'intégration de ces produits avec d'autres modules SAP;</p> <p>7.16.2.3. Offrir de l'orientation et des conseils sur les pratiques exemplaires SAP en ce qui concerne les processus SAP GRF et l'intégration de ces produits avec d'autres modules SAP, en particulier SAP Process Integration using SAP Workflows with Business Rules Framework plus (BRF+);</p> <p>7.16.2.4. Offrir de l'expertise et de l'orientation dans le dépannage et la réparation des incidents/problèmes qui peuvent se produire au cours du déploiement et la mise à l'essai de l'intégration de SAP GRF dans la solution de remplacement du SMCD. Il s'agit, notamment, d'assurer la liaison avec le fournisseur de logiciel (SAP par OSS) en ce qui touche le triage, la documentation, les niveaux d'intervention hiérarchique et la correction des problèmes d'intégration du module GRF-PSCD d'EDSC avec tous les composants logiciels;</p> <p>7.16.2.5. Déterminer et documenter les rôles, les autorisations et les exigences en matière de sécurité;</p>

Solicitation No. – N° de l'invitation
G9292-175477/A

Amd. No – N° de la modif.
003

Buyer ID – Id de l'acheteur
620ZM

Client Ref. No. – N° de réf. De client
G9292-175477

File No. – N° du dossier
620ZM -G9292-175477

CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>7.16.2.6. Interagir avec d'autres équipes pour comprendre les contraintes liées au calendrier, résoudre les enjeux entre les équipes et veiller au respect des jalons;</p> <p>7.16.2.7. Supporter l'équipe GRF-PSCD SAP dans l'élaboration des exigences, des conceptions et de la configuration, de la documentation et de la mise à l'essai des rapports, interfaces, conversions, améliorations, formulaires, flux de travail (RICAF);</p> <p>7.16.2.8. Élaborer le matériel d'apprentissage et veiller à la formation des utilisateurs finaux;</p> <p>7.16.2.9. Former les employés d'EDSC (divers profils de participants) sur ce qu'ils doivent savoir exactement afin d'être en mesure de s'acquitter de leurs tâches dans le nouvel environnement en adaptant l'apprentissage requis à chaque emploi;</p> <p>7.16.2.10. Élaborer un programme exhaustif de scripts d'essai à l'appui de la mise à l'essai des exigences de processus opérationnel d'EDSC. La ressource devra aussi participer à la stratégie de mise à l'essai d'ensemble, y compris la participation à l'élaboration de plans d'essai multiples et la résolution des problèmes d'essai à l'aide de HP ALM;</p> <p>7.16.2.11. Fournir un transfert des connaissances opportun et complet au personnel de projet d'EDSC au moyen de cours de formation individuels et en groupe, de formation par observation, de démonstrations, y compris la documentation complète;</p> <p>7.16.2.12. Aider à l'élaboration et à la présentation des diverses mises à jour de projet ainsi que des éléments livrables du projet;</p> <p>7.16.2.13. Tout autre travail relatif à cette catégorie.</p>
7.16.3 Éléments à livrer	<p>La ressource doit, à tout le moins, fournir de manière opportune les éléments livrables de qualité suivants qui sont tous assujettis à l'examen et à l'acceptation de l'autorité technique.</p> <p>7.16.3.1 Documents des besoins opérationnels;</p> <p>7.16.3.2 Documents de conception fonctionnelle;</p> <p>7.16.3.3 Documents de configuration détaillée;</p>

Solicitation No. – N° de l'invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

	<p>7.16.3.4 Documentation des rapports, interfaces, conversions, améliorations, formulaires, flux de travail (RICAF);</p> <p>7.16.3.5 Rapports d'analyse de problème;</p> <p>7.16.3.6 Rapports de recommandations;</p> <p>7.16.3.7 Présentation et matériel de formation et exécution;</p> <p>7.16.3.8 Rapports d'avancement en format MS Word sur une base mensuelle, une copie électronique des éléments livrables tel qu'indiqué dans l'autorisation de tâche qui seront demandés « au besoin » à l'autorité technique;</p> <p>7.16.3.9 Des présentations sur l'état d'avancement en format électronique comme Microsoft Word;</p> <p>7.16.3.10 Tout autre produit livrable pour le projet lié aux tâches identifiées dans la section 7.16.2 précédente, sera spécifié sur l'AT applicable.</p>
--	--

7.16.4 Environnement Technique :

Afin de pouvoir effectuer les tâches énumérées ci-dessus, la ressource devra utiliser les technologies suivantes :

- a. Système de production à grande échelle SAP (500+ utilisateurs concomitants);
- b. SAP Solution Manager (SolMan) 7.0 et plus;
- c. SAP Enterprise Central Component (ECC) 6.0;

Il est prévu que cette ressource peut avoir besoin, notamment, d'expérience dans n'importe quelle combinaison suivante :

- i. SAP Process Orchestration (PO);
- ii. HP Application Lifecycle Management (ALM);

7.16.5 Modules fonctionnels:

Afin de pouvoir effectuer les tâches énumérées ci-dessus, la ressource devra utiliser les modules fonctionnels suivants :

Solicitation No. – N° de l’invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l’acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

- a. SAP Gestion des recettes fiscales pour le secteur publique;

Il est prévu que cette ressource peut avoir besoin, notamment, d’expérience dans n’importe quelle combinaison suivante :

- i. Crédoeurs SAP (FI-AP);
- ii. Débiteurs SAP (FI-CD);
- iii. Comptabilisation des immobilisations SAP (FI-CI);
- iv. Grand livre général SAP (FI-GL);
- v. Grand livre à vocation spéciale SAP (FI-GLVS);
- vi. Contrôle SAP (FI-CO);
- vii. Systèmes de projet SAP (SP);
- viii. Gestion du matériel SAP (GM);
- ix. Maintenance SAP (PM);
- x. SAP Enterprise Asset Management (EAM);
- xi. Gestion de fonds SAP (GF);
- xii. Gestion des voyages SAP (GV);
- xiii. Rôles et autorisations SAP (R et A);
- xiv. SAP Business Intelligence (BI);
- xv. SAP Cross Application Time Sheets (CATS);
- xvi. Gouvernance, risque et conformité SAP (GRC);
- xvii. Outil de prévision des salaires SAP (OPS);
- xviii. SAP Business Planification & Consolidation (BPC);
- xix. Entrepôt de données d’exploitation SAP (EDE);
- xx. SAP Business Objects (BO);
- xxi. Gestion de l’investissement SAP (GI);
- xxii. Ventes et distribution SAP (VD);

Solicitation No. – N° de l'invitation G9292-175477/A	Amd. No – N° de la modif. 003	Buyer ID – Id de l'acheteur 620ZM
Client Ref. No. – N° de réf. De client G9292-175477	File No. – N° du dossier 620ZM -G9292-175477	CCC No./ N° CCC – FMS No/ N° VME

- xxiii. SAP CRM 7.0;
- xxiv. Gestion de portefeuille et de projet SAP;
- xxv. SAP Flexible Real Estate Management (RE-FX);
- xxvi. Gestion de l'identité SAP (GID);
- xxvii. Gestion des factures des fournisseurs SAP (FF);
- xxviii. SAP Test Acceleration and Optimization (TAO);
- xxix. SAP HP Application Lifecycle Management (ALM);
- xxx. Outils d'essai SAP;
- xxxi. SAP accéléré (SAPA);
- xxxii. SAP Master Data Governance (MDG);
- xxxiii. SAP Business Rules Framework (BRF+);
- xxxiv. Flux de travail SAP;
- xxxv. SAP Public Sector Industry Solution;
- xxxvi. Ressources humaines SAP (RH);
- xxxvii. SAP Human Capital Management (HCM).

7.16.6 Attestations :

Cette ressource peut devoir, notamment, détenir n'importe quelle combinaison des certifications suivantes :

- ❖ Certification dans n'importe lequel des modules fonctionnels SAP indiqués à la section 7.16.5.